



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONTRAT D'OBJECTIFS

Entre

L'académie de Nancy-Metz, représenté par monsieur Gilles PECOUT, recteur d'académie, Chancelier des universités de Lorraine et la Direction des services départementaux de Moselle, représentée par Antoine CHALEIX, Directeur académique des services de l'Education nationale

Et

Le lycée Charles Hermite représenté par Doriane RAPP, proviseur autorisé par délibération du conseil d'administration,

Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par le code de l'éducation, son article R. 421-4 précise :

« le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

son article L. 421-4 précise :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. A ce titre il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement. »

Il est convenu qu'ont été validés :

OBJECTIFS	STRATEGIE	INDICATEURS	ACTIONS																								
1. Assurer à tous et à chacun la réussite au lycée	Développer la réflexion et les compétences pédagogiques au service des apprentissages	<p>1) Taux de réussite aux examens Bac GT</p> <table border="1" data-bbox="1113 316 1628 391"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>92 %</td> <td>91.3 %</td> <td></td> <td>95 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>2) Taux d'élèves touchés par une action post-bac (hors actions obligatoires)</p> <table border="1" data-bbox="1113 587 1628 662"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>31 %</td> <td>47 %</td> <td></td> <td>40 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>3) Taux de mentions au bac</p> <table border="1" data-bbox="1113 770 1628 845"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>42.8 %</td> <td>47.2 %</td> <td></td> <td>50 %</td> </tr> </tbody> </table>	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	92 %	91.3 %		95 %	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	31 %	47 %		40 %	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	42.8 %	47.2 %		50 %	<p>Garantir la cohérence et la progressivité des apprentissages (élaboration de parcours, liaisons pédagogiques, personnalisation et fluidité des parcours)</p> <p>Faciliter l'élaboration des projets d'orientation (programme égalité des chances, continuum Bac-3/Bac+3, information sur l'orientation, traitement individualisé et croisé des projets)</p> <p>Promouvoir de l'ambition (valorisation de l'excellence, égalité des chances)</p>
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
92 %	91.3 %		95 %																								
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
31 %	47 %		40 %																								
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
42.8 %	47.2 %		50 %																								
2. Favoriser l'engagement de l'élève	Promouvoir la démarche de projet par la mise en cohérence des enseignements et des actions éducatives	<p>1) Taux de réalisation des actions inscrites au PEAC</p> <table border="1" data-bbox="1113 1027 1628 1102"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NC</td> <td>70 %</td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>2) Nombre d'élèves touchés par une action du CESC</p> <table border="1" data-bbox="1113 1249 1628 1324"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100 %</td> <td>100 %</td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	NC	70 %		100 %	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	100 %	100 %		100 %	<p>Diversifier les ouvertures culturelles (partenariats, connaissances, pratiques, rencontres)</p> <p>Construire des parcours citoyens (liens avec les enseignements, défense des valeurs de la République, lutte contre les violences et les addictions)</p> <p>Former le futur citoyen (soutien aux prises d'initiative et éducation à l'autonomie, apprentissage de la démocratie)</p>								
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
NC	70 %		100 %																								
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
100 %	100 %		100 %																								

		3) Taux de représentation des candidatures de seconde aux élections CVL <table border="1"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 %</td> <td>35.71 %</td> <td></td> <td>20 %</td> </tr> </tbody> </table>	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	0 %	35.71 %		20 %																	
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
0 %	35.71 %		20 %																								
3. Aider au développement serein de l'élève	Conforter une école bienveillante et exigeante	1) Taux de fréquentation journalière du CDI <table border="1"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8 %</td> <td>6.47 %</td> <td></td> <td>10 %</td> </tr> </tbody> </table> 2) Taux d'utilisation des fonds sociaux lycéens <table border="1"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>45 %</td> <td>22 %</td> <td></td> <td>80 %</td> </tr> </tbody> </table> 3) Taux d'absentéisme <table border="1"> <thead> <tr> <th>2015/16</th> <th>2016/17</th> <th>2017/18</th> <th>2018/19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7.9 %</td> <td>11 %</td> <td></td> <td>4.5 %</td> </tr> </tbody> </table>	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	8 %	6.47 %		10 %	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	45 %	22 %		80 %	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	7.9 %	11 %		4.5 %	<p>Faire évoluer le CDI vers un centre de connaissance et de culture (politique de gestion, d'accueil et d'ouverture, formation à la culture de l'information, actions pédagogiques et éducatives)</p> <p>Renforcer le lien Ecole/Famille (actions d'information, repérage et traitement des difficultés, collaboration inter-services)</p> <p>Lutter contre les ruptures de scolarité (absentéisme et le décrochage, plan d'actions collectives et individualisées)</p>
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
8 %	6.47 %		10 %																								
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
45 %	22 %		80 %																								
2015/16	2016/17	2017/18	2018/19																								
7.9 %	11 %		4.5 %																								

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs définis, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Article 2

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

Article 3

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen du conseil pédagogique.

Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus et présenté au conseil d'administration.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2018, Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'avenant.

Fait à Nancy le,

Le recteur de
L'académie de Nancy-Metz

Le DASEN
du département de

Le Chef d'établissement